

**Arrêté préfectoral  
instituant une délégation spéciale dans la commune de Buellas**

**Le préfet ,**

Vu les articles L 2121-35 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs ;

Considérant qu'aucune liste de candidats n'a été déposée en préfecture dans la commune de Buellas avant le 27 février 2020 à 18 heures, date et heure de clôture de la période de dépôt des candidatures aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : A compter du 23 mars 2020, une délégation spéciale est instituée dans la commune de Buellas.

**Article 2** : Sont membres de cette délégation spéciale :

– M. Noël RAVASSARD, député honoraire, ancien conseiller régional, conseiller général honoraire, maire honoraire de Châtillon-sur-Chalaronne,

– M. Jean-Louis PIERRET, ingénieur en chef à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse en retraite,

– M. Daniel POBEL, retraité du Ministère de l'équipement, président de l'association départementale de l'Ain de l'ordre national du Mérite.

**Article 3** : La délégation spéciale procédera à l'élection de son président et s'il y a lieu, d'un vice-président, dès le 23 mars 2020.

Le président de la délégation spéciale, ou à défaut le vice-président, remplira les fonctions de maire.

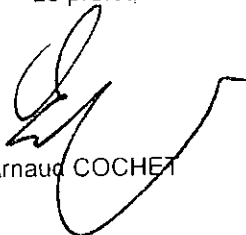
.../...

**Article 4** : Les pouvoirs de la délégation spéciale se limitent aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Ils prendront fin dès l'installation du nouveau conseil municipal.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie de Buellas et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ain

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 Mars 2020

Le préfet,



Arnaud COCHET